



30/09/2024

Fonds d'Epargne Salariale

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

RAPPORT ANNUEL

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	4
Informations réglementaires	7
Certification du Commissaire aux comptes	14
Comptes annuels	19
Bilan Actif	19
Bilan Passif	20
Compte de résultat	21
Annexe des comptes annuels	23
Informations générales	23
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	29
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	31
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	36
Inventaire des actifs et passifs	42
Annexe(s)	66
Informations concernant les placements et la gestion	66
Information SFDR	72
Rapport annuel de l'OPC Maître	83

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 place de la Pyramide, TSA 20303, 92030 La Défense Cedex.

Politique d'investissement

La période a été très volatile et marquée à nouveau par les anticipations concernant l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêt. Durant les 5 premiers mois (octobre 2023 à février 2024) les anticipations d'une inflation maîtrisée et de 'prochaines' baisses de taux ont conduit à un rattrapage des valeurs de croissance, ce qui a été favorable à votre fonds. Le phénomène inverse a ensuite conduit à rendre une partie de la surperformance en mars-avril. Depuis lors, les baisses de taux se sont produites, mais les marchés se sont davantage préoccupés du risque de récession. Ce retour aux fondamentaux des sociétés a été favorable au fonds, principalement investi dans des sociétés de qualité et en croissance de manière structurelle.

Le phénomène le plus marquant de cet exercice est le nombre élevé d'Offres Publiques d'Achat réalisées sur nos sociétés. On note par ordre chronologique Musti (+45,4%), Keywords Studios (+59,3%), Chargeurs (+42,2%), Voyageurs du Monde (+20,5%), Stemmer Imaging (+86,8%), Clasquin (+14,3%) et enfin Esker (+111,6%). Cette profusion tout à fait inhabituelle d'OPAs à l'initiative de firmes de Private Equity, et le plus souvent avec la participation active des dirigeants de ces sociétés, nous semble être un marqueur important : cela traduit une sous-valorisation significative à la fois du gisement des petites valeurs vis-à-vis des grandes valeurs, et des sociétés cotées vis-à-vis des sociétés non cotées. Il apparaît ainsi aux dirigeants de nos sociétés et aux firmes de Private Equity qu'ils peuvent – malgré les incertitudes économiques – acheter nos sociétés de 20% à 70% au-dessus des prix de marché, tout en espérant à terme un gain.

Du côté des valeurs, on peut noter l'excellente performance de QT Group (logiciels de programmation d'écran d'affichage, +79,1%), la société a continué de délivrer une solide croissance malgré une base de comparaison difficile après un exercice 2023 en fanfare. L'année 2024 est critique pour la société avec notamment le renouvellement d'accord triennaux avec les grands constructeurs automobiles.

Revenio (équipements ophtalmologiques, +72,8%) a vu sa croissance redevenir supérieure à 10% après 6 trimestres de ralentissement de son marché. Les comportements d'achat des ophtalmologistes et cliniques ophtalmiques semblaient être figés par la conjoncture, ceci ne semble plus être le cas.

Parmi les mauvaises performances on notera Adesso (Société informatique allemande, -33,2%) et Equasens (logiciels de pharmacie, -28,1%).

Adesso a plusieurs fois déçu en délivrant des forts taux de croissance, mais au prix de marges détériorées. En effet, pour assurer sa forte croissance dans un marché de l'emploi tendu, la société recrute ses ingénieurs très en amont des projets, et doit donc les payer avant de réussir à les facturer. Nous pensons que par nature cette contre-performance n'est que transitoire puisque la société peut rapidement redresser ses marges en recrutant plus prudemment.

Equasens fait face à un marché difficile en 2024. Les pharmacies avaient en effet accumulé des excédents exceptionnels durant le Covid, qu'elles avaient généralement réinvestis dans les logiciels d'offices, tandis que 2023 était la dernière année du SEGUR de la santé favorable à Equasens. Equasens dispose toutefois de 3 relais de croissance rassurants : la robotisation, les terminaux de paiements et les étiquettes électroniques.

Nous sommes confiants pour l'exercice fiscal 2025 dans la capacité des sociétés en portefeuille, généralement leaders de leur marché, à continuer leur développement dans un environnement économique et géopolitique qui restera perturbé. Nous sommes à cet égard confortés par la très bonne tenue générale des performances opérationnelles des sociétés du portefeuille tout le long de l'exercice fiscal 2024 et par le retour du multiple moyen de valorisation du fonds à un niveau inférieur à sa moyenne historique.

L'encours du fonds GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI est au 30 septembre 2024 de 11,66mEUR.

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

La performance de GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI part 1 sur l'exercice du 29 septembre 2023 au 30 septembre 2024 est de +15,61% contre +0,43% pour son indice le MSCI EMU Micro Caps.

La performance de GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI part 2 sur l'exercice du 29 septembre 2023 au 30 septembre 2024 est de +17,28% contre +0,43% pour son indice le MSCI EMU Micro Caps.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - OAD EUR	3 674 483,28	2 730 992,78

Changements intéressant l'OPC

Néant.

Frais de gestion

Part 1C

Votre FCPE est nourricier du compartiment G FUND Avenir Small Cap la Sicav de droit Luxembourgeois G FUND. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à 0% de l'actif.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à 0,33% TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître). Frais pris en charge par l'entreprise.

Part 2C

Votre FCPE est nourricier du compartiment G FUND Avenir Small Cap la Sicav de droit Luxembourgeois G FUND. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à 1,40% de l'actif net.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à 0,33% TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **11 545 624,40** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlement SFDR et taxonomie

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Traitement des actifs non liquides

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 98,99%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100,00%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023	28 674 291 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3^e tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2^e tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1^{er} tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	9 135 916 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	6 607 907 euros

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>

Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 02 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Virginie GAITTE



Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	11 545 624,4
OPCVM	11 545 624,4
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	11 545 624,4
Créances et comptes d'ajustement actifs	3 287,69
Comptes financiers	120 078,51
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	123 366,2
Total de l'actif I+II	11 668 990,6

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	9 954 011,59
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	1 709 487,91
Capitaux propres I	11 663 499,5
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	11 663 499,5
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5 491,1
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	5 491,1
Total Passifs : I+II+III+IV	11 668 990,6

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	89 066,85
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	3 217,01
Sous-total produits sur opérations financières	92 283,86
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	92 283,86
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	136 726,07
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-149 841,55
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-13 115,48
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	79 168,38
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	218,87
Sous-total revenus nets I = (C+D)	79 387,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-316 289,8
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-316 289,8
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-20 610,88
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-336 900,68

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 848 142,5
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-1,42
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 848 141,08
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	118 860,26
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 967 001,34
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	1 709 487,91

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment G FUND Avenir Small Cap, compartiment de la SICAV de droit Luxembourgeois G FUND. L'objectif de gestion du FCPE est le même que celui de son maître, à savoir obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, le MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).

La performance du FCPE pourra être inférieure à celle de son maître, le compartiment Avenir Small Cap compte tenu de ses propres frais de gestion. Ce FCPE est un produit financier promouvant des caractéristiques conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	5 599 014,5	11 528 969,98	8 140 968,76	9 159 144,61	11 663 499,5
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1 en EUR					
Actif net	359 480,55	635 456,81	404 767,47	629 147,12	924 713,17
Nombre de titres	16 450,7950	22 975,8326	26 083,3172	40 404,6694	51 367,8935
Valeur liquidative unitaire	21,85	27,65	15,51	15,57	18,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	,02	1,27	,11	-,62	-,52
Capitalisation unitaire sur revenu	-,02	-,35	-,18	-,05	-,1
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2 en EUR					
Actif net	5 239 533,95	10 893 513,17	7 736 201,29	8 529 997,49	10 738 786,33
Nombre de titres	295 173,8661	478 149,2039	598 887,3576	648 958,1456	696 767,3635
Valeur liquidative unitaire	17,75	22,78	12,91	13,14	15,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,3	1,04	,09	-,52	-,44
Capitalisation unitaire sur revenu			,02	,15	,12

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=> Premier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Amérique :
=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

□ **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

- **Prise en pension**
Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.
- **Mise en pension**
La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.
- **Prêts de titres**
La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Le FCP étant majoritairement investi en parts de son maître et n'étant pas exposé au risque de crédit, cette information est non pertinente au cas d'espèce de l'OPC.

Frais de gestion

Frais directs : 1,40% (TTC) maximum l'an de l'actif net part 1

Frais indirects * : 0,30% TTC maximum

Frais indirects pondérés par investissement en OPC sous-jacents max.

Les frais de gestion sont à la charge du compartiment et calculés à chaque valeur liquidative.

Frais directs : 1,40% (TTC) maximum l'an de l'actif net part 2

Frais indirects* : 0,30% TTC maximum

Frais indirects pondérés par investissement en OPCVM sous-jacents max

Les frais de gestion sont à la charge de l'entreprise et calculés à chaque valeur liquidative.

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion du compartiment maître (part O):

Commission de gestion : taux annuel de 0,10% maximum hors commission de performance, payable mensuellement et calculée sur la base de l'actif net moyen de la Sous-classe pour le mois considéré.

Commissions d'administration : taux annuel de 0,20% maximum, payable mensuellement et calculée sur base de l'actif net moyen de la Sous-classe pour le mois considéré.

Commission de distribution globale : NEANT

Commission de performance : 20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice de référence MSCI EMU Micro Cap dividendes nets réinvestis conformément aux modalités prévues en Annexe 2 du prospectus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2	Capitalisation	Capitalisation
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	9 159 144,61
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 678 047,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-3 784 712,55
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	79 168,38
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-316 289,8
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 848 141,08
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	11 663 499,5

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1		
Parts souscrites durant l'exercice	32 321,2358	503 051,74
Parts rachetées durant l'exercice	-21 358,0117	-370 204,94
Solde net des souscriptions/rachats	10 963,2241	132 846,8
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	51 367,8935	
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2		
Parts souscrites durant l'exercice	279 713,5685	4 174 996,04
Parts rachetées durant l'exercice	-231 904,3506	-3 414 507,61
Solde net des souscriptions/rachats	47 809,2179	760 488,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	696 767,3635	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1 990000125999	Capitalisation	Capitalisation	EUR	924 713,17	51 367,8935	18,00
GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2 990000117819	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 738 786,33	696 767,3635	15,41

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	120,08				120,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					120,08

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	120,08						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	120,08						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1611032506	GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - OAD EUR	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	Luxembourg	EUR	11 545 624,4
Total						11 545 624,4

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	3 287,69
Total des créances		3 287,69
Dettes		
	Rachats à payer	4 411,13
	Frais de gestion fixe	1 079,97
Total des dettes		5 491,1
Total des créances et des dettes		-2 203,41

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	13 115,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,4
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			11 545 624,4
	LU1611032506	GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - OAD EUR	11 545 624,4
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			11 545 624,4

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	79 387,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	79 387,25
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	79 387,25

Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-5 219,02
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-5 219,02
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-5 219,02
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-5 219,02
Total	-5 219,02
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	84 606,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	84 606,27
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	84 606,27
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	84 606,27
Total	84 606,27
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-336 900,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-336 900,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-336 900,68

Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-26 960,91
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-26 960,91
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-26 960,91
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-26 960,91
Total	-26 960,91
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI

Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-309 939,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-309 939,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-309 939,77
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-309 939,77
Total	-309 939,77
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			11 545 624,4	98,99
OPCVM			11 545 624,4	98,99
Gestion collective			11 545 624,4	98,99
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE - OAD EUR	EUR	11 582,689	11 545 624,4	98,99
Total			11 545 624,4	98,99

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 545 624,4
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	123 366,2
Autres passifs (-)	-5 491,1
Passifs de financement (-)	
Total actif net	11 663 499,5

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 1	EUR	51 367,8935	18,00
Part GR EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI 2	EUR	696 767,3635	15,41

**GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE
SELECTION PME-ETI**

COMPTES ANNUELS
29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 070 281,20	8 059 907,56
OPC MAÎTRE	9 070 281,20	8 059 907,56
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	20 737,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	20 737,67
COMPTES FINANCIERS	98 119,78	80 079,47
Liquidités	98 119,78	80 079,47
TOTAL DE L'ACTIF	9 168 400,98	8 160 724,70

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 423 711,72	8 069 342,72
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-365 849,32	59 046,96
Résultat de l'exercice (a,b)	101 282,21	12 579,08
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 159 144,61	8 140 968,76
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	9 256,37	19 755,94
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 256,37	19 755,94
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	9 168 400,98	8 160 724,70

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 687,26	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	106 103,04	18 468,16
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	107 790,30	18 468,16
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	341,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	341,64
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	107 790,30	18 126,52
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	130 490,67	97 729,16
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	120 179,33	92 412,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	97 478,96	12 809,63
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	3 803,25	-230,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	101 282,21	12 579,08

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :
=> Premier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :
=> Dernier cours du jour de valorisation.
- Valeurs négociées dans la zone Amérique :
=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

□ Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

□ Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

□ Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension
Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.
- Mise en pension
La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.
- Prêts de titres
La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

Frais de gestion

Frais directs : 1,40% (TTC) maximum l'an de l'actif net part 1

Frais indirects * : 0,30% TTC maximum

Frais indirects pondérés par investissement en OPC sous-jacents max.

Les frais de gestion sont à la charge du compartiment et calculés à chaque valeur liquidative.

Frais directs : 1,40% (TTC) maximum l'an de l'actif net part 2

Frais indirects* : 0,30% TTC maximum

Frais indirects pondérés par investissement en OPCVM sous-jacents max

Les frais de gestion sont à la charge de l'entreprise et calculés à chaque valeur liquidative.

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion du compartiment maître (part O):

Commission de gestion : taux annuel de 0,10% maximum hors commission de performance, payable mensuellement et calculée sur la base de l'actif net moyen de la Sous-classe pour le mois considéré.

Commissions d'administration : taux annuel de 0,20% maximum, payable mensuellement et calculée sur base de l'actif net moyen de la Sous-classe pour le mois considéré.

Commission de distribution globale : NEANT

Commission de performance : 20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice de référence MSCI EMU Micro Cap dividendes nets réinvestis conformément aux modalités prévues en Annexe 2 du prospectus.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI PART 1	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME- ETI PART	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	8 140 968,76	11 528 969,98
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	3 651 615,36	4 857 982,42
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 650 202,01	-2 897 763,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	103 419,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-335 430,13	-66 725,21
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-0,01	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	254 713,68	-5 397 724,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 724 809,12	-2 979 522,80
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 979 522,80	-2 418 201,37
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	97 478,96	12 809,63
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 159 144,61	8 140 968,76

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

	29/09/2023	30/09/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	3 651 615,36	4 857 982,42
Versements de la réserve spéciale de participation	103 281,45	321 341,87
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	719 990,08	968 114,87
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	341 297,23	174 645,95
Abondements de l'entreprise	410 798,64	501 095,87
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 076 247,96	2 892 783,86
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>18 595,75</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	2 650 202,01	2 897 763,23
Rachats	375 927,46	243 744,32
Transferts à destination d'un autre OPC	2 274 274,55	2 654 018,91

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Rachats à payer	7 758,49
	Frais de gestion fixe	1 497,88
TOTAL DES DETTES		9 256,37
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-9 256,37

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI PART 1		
Parts souscrites durant l'exercice	31 504,2392	519 567,07
Parts rachetées durant l'exercice	-17 182,8870	-298 826,34
Solde net des souscriptions/rachats	14 321,3522	220 740,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	40 404,6694	
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI PART		
Parts souscrites durant l'exercice	215 919,6145	3 132 048,29
Parts rachetées durant l'exercice	-165 848,8265	-2 351 375,67
Solde net des souscriptions/rachats	50 070,7880	780 672,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	648 958,1456	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI PART 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI PART	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/09/2023
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI PART 1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 311,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI PART	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			9 070 281,20
Instruments financiers à terme	LU1611032506	G FUND - AVENIR SMALL CAP OD EUR	9 070 281,20
Total des titres du groupe			9 070 281,20

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	101 282,21	12 579,08
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	101 282,21	12 579,08

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI PART 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 044,80	-4 786,09
Total	-2 044,80	-4 786,09

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI PART		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	103 327,01	17 365,17
Total	103 327,01	17 365,17

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-365 849,32	59 046,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-365 849,32	59 046,96

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI PART 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-25 351,13	2 984,36
Total	-25 351,13	2 984,36

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI PART		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-340 498,19	56 062,60
Total	-340 498,19	56 062,60

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	2 971 578,24	5 599 014,50	11 528 969,98	8 140 968,76	9 159 144,61
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI PART 1 en EUR					
Actif net	0,00	359 480,55	635 456,81	404 767,47	629 147,12
Nombre de titres	0,00	16 450,7950	22 975,8326	26 083,3172	40 404,6694
Valeur liquidative unitaire	0,00	21,85	27,65	15,51	15,57
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,02	1,27	0,11	-0,62
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,02	-0,35	-0,18	-0,05
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI PART en EUR					
Actif net	2 971 578,24	5 239 533,95	10 893 513,17	7 736 201,29	8 529 997,49
Nombre de titres	174 576,9854	295 173,8661	478 149,2039	598 887,3576	648 958,1456
Valeur liquidative unitaire	17,02	17,75	22,78	12,91	13,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,41	-1,30	1,04	0,09	-0,52
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,02	0,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
G FUND - AVENIR SMALL CAP OD EUR	EUR	10 595,504	9 070 281,20	99,03
TOTAL LUXEMBOURG			9 070 281,20	99,03
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			9 070 281,20	99,03
TOTAL Organismes de placement collectif			9 070 281,20	99,03
Dettes			-9 256,37	-0,10
Comptes financiers			98 119,78	1,07
Actif net			9 159 144,61	100,00

Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECT PME-ETI PART	EUR	648 958,1456	13,14
Parts GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELEC PME-ETI PART 1	EUR	40 404,6694	15,57

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI - 1

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI - 1	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	990000125999	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

Le produit est un FCPE de droit français de type FIA.

Ce produit est nourricier de G FUND - AVENIR SMALL CAP - OD. Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidité à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :

Le produit est un compartiment de droit luxembourgeois de type UCITS.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Particulier

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	2 160,45 €	1 854,8 €
	Rendement annuel moyen	-78,40 %	-28,61 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	5 738,52 €	5 468,79 €
	Rendement annuel moyen	-42,61 %	-11,37 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 415,39 €	13 242,44 €
	Rendement annuel moyen	4,15 %	5,78 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	15 636,58 €	17 356,79 €
	Rendement annuel moyen	56,37 %	11,66 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	5 ans
Coûts totaux	280,53 €	239,56 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	2,82 %	1,94 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,25 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	125 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	1,58 % de la valeur de votre investissement par an.	157,5 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	5 ans
----------------------------------	-------

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/990000125999/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/990000125999/publication>.

GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI - 2

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Libellé du produit	GROUPAMA EPARGNE PERSPECTIVE SELECTION PME-ETI - 2	Autorité compétente	AMF (Autorité des Marchés Financiers)
Code ISIN	990000117819	Date de production du document	30 déc. 2022
Devise	EUR (€)		

Concepteur du KID PRIIPS	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Adresse du concepteur	25 Rue de la Ville-l'Évêque, 75008 Paris
Site internet	https://www.groupama-am.com/fr/
Contact	Appeler le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

OBJECTIF

Le produit est un FCPE de droit français de type FIA.

Ce produit est nourricier de G FUND - AVENIR SMALL CAP - OD. Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidité à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence, l'indice MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis).

Rappel de la politique d'investissement du fonds maître :

Le produit est un compartiment de droit luxembourgeois de type UCITS.

Le produit promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales conformément à l'article 8 du Règlement SFDR.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions, de pays membres de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen.

Le produit est exposé au minimum à 75% de son actif net aux actions.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est limitée.

Politique de revenus : Capitalisation

SOUSCRIPTEURS : Particulier

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Pour un investissement de 10 000 € :

		1 an	5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	2 161,89 €	1 855,91 €
	Rendement annuel moyen	-78,38 %	-28,60 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	5 821,61 €	5 554,6 €
	Rendement annuel moyen	-41,78 %	-11,09 %
Scénario modéré	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 566,97 €	14 221,05 €
	Rendement annuel moyen	5,67 %	7,30 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	15 859,94 €	18 635,81 €
	Rendement annuel moyen	58,60 %	13,26 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez récupérer en cas de conditions de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, et incluent également les frais maximums que votre distributeur pourrait vous réclamer. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez. Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario modéré est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs étant conservés sur des comptes ségrégués chez le dépositaire, ces actifs ne seront pas affectés en cas de difficulté de la Société de Gestion. Toutefois en cas de défaut du dépositaire, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement dans l'OPC.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Ces tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et potentiellement de différentes périodes d'investissement possibles.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez le montant indiqué dans le tableau ci-dessous. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Pour un investissement de 10 000 € :

	1 an	5 ans
Coûts totaux	142,28 €	49,88 €
Réduction annuelle du rendement (RIY)	1,42 %	0,46 %

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an	
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	1,25 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	125 €	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.
	Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.
Coûts récurrents	Autres coûts récurrents	0,18 % de la valeur de votre investissement par an.	17,5 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la volumétrie des transactions effectuées dans le produit.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €	L'estimation affichée est basée sur la moyenne des commissions perçues au cours des 5 dernières années.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est définie en fonction de la (les) classe(s) d'actifs sur le(s)quelle(s) il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus s'il y a lieu. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée sans pénalités.

Période de détention recommandée	5 ans
----------------------------------	-------

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama asset management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le dernier document d'informations clés et le rapport annuel à jour sont disponibles sur le site internet <https://produits.groupama-am.com/fre/990000117819/publication>. Les autres risques et informations peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du Service Clients à l'adresse mail serviceclient@groupama-am.fr.

Les performances passées mises à jour lors de chaque clôture comptable ainsi que les scénarii de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://produits.groupama-am.com/fre/990000117819/publication>.

Dénomination du produit : GROUPAMA EPARGNE
PERSPECTIVE
SELECTION PME-ETI

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 16,45%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 15,46%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Exercice comptable	Indicateurs ESG	Fonds	Univers
09/2023 - 09/2024	Créations nettes d'emplois (%)	14,04	2,22
09/2022 - 09/2023	Créations nettes d'emplois (%)	14,19	3,59

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	16,45%
--	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent pas de préjudice important à tout autre objectif d'investissement durable car toute entreprise contribuant négativement à au moins un ODD n'est pas considérée comme répondant à l'objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portant sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
0,00	0,14



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	532,24	0,00		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	808,57	0,00		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	13 926,45	0,00		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	15 267,39	0,00		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	160,94	0,00		
	3. Intensité de GES des sociétés	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	298,27	0,00		

	bénéficiaires des investissements	(Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)				
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	0,00	0,00		
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	2 078,07	2,05		
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,02	0,01		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	0,19	0,15		
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	0,00	0,00		
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	456,51	0,00		
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	0,00	0,00		

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	0,14	0,10		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	0,00	0,00		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	12,49	3,60		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	0,04

Pour ce PAI, nous utilisons un proxy qui mesure la consommation d'eau liée au processus de production (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires.

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	14,55

Pour ce PAI, nous utilisons un proxy qui mesure le taux d'accident par nombre de jour travaillé.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2023 au 30/09/2024

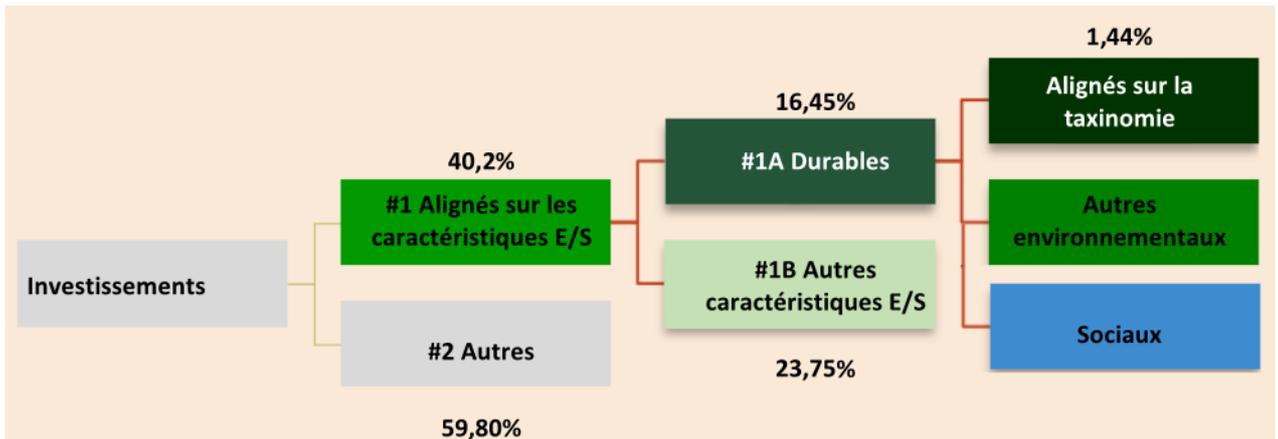
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
DO & CO AG (XWBO)	Industrie	5.01%	Autriche
NEXUS AG (XETR)	Santé	4.88%	Allemagne
WAVESTONE (XPAR)	Technologies de l'Information	4.07%	France
SESA SPA (MTAA)	Technologies de l'Information	3.87%	Italie
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE (XETR)	Technologies de l'Information	3.29%	Allemagne
PUUILO OYJ (XHEL)	Consommation Discrétionnaire	3.25%	Finlande
VUSIONGROUP (XPAR)	Technologies de l'Information	3.16%	France
BTS GROUP AB-B SHARES (XSTO)	Industrie	3.07%	Suède
ATOSS SOFTWARE SE (XETR)	Technologies de l'Information	2.87%	Allemagne
KEYWORDS STUDIOS PLC (XLON)	Technologies de l'Information	2.69%	Irlande
QT GROUP OYJ (XHEL)	Technologies de l'Information	2.49%	Finlande
ID LOGISTICS GROUP (XPAR)	Industrie	2.38%	France
ADESSO SE (XETR)	Technologies de l'Information	2.34%	Allemagne
WIIT SPA (MTAA)	Technologies de l'Information	2.34%	Italie
SWORD GROUP (XPAR)	Technologies de l'Information	2.30%	Luxembourg



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

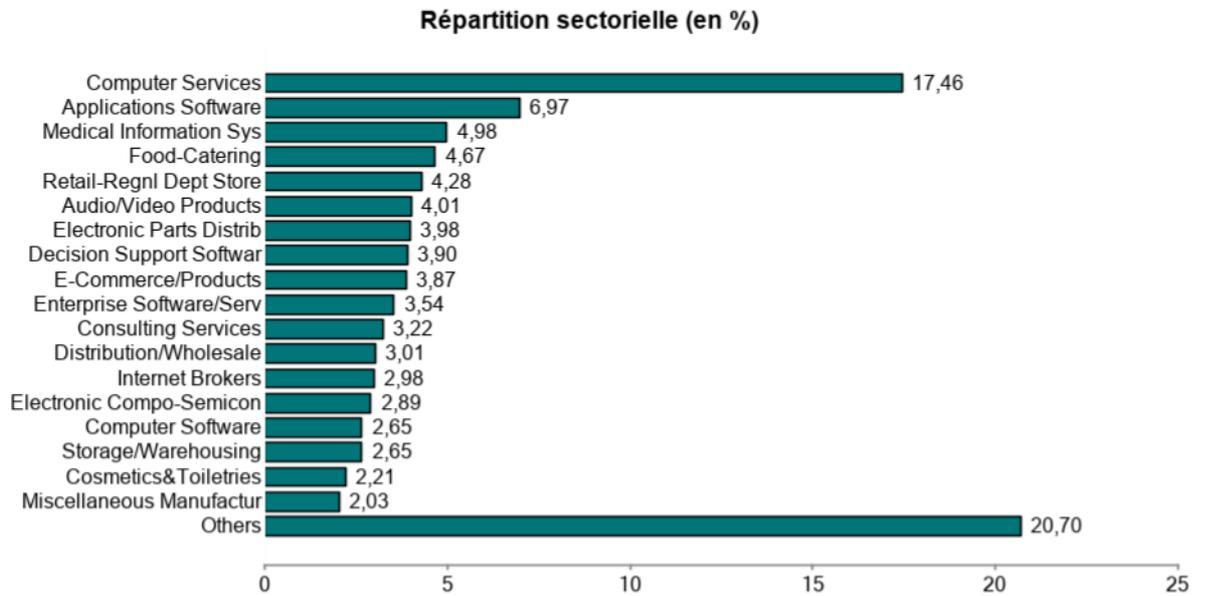
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

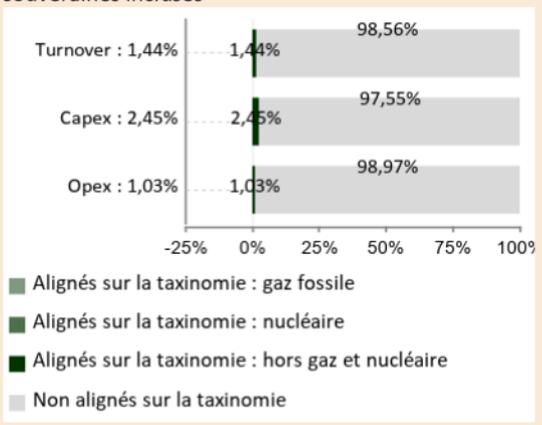
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui
- Nucléaire Gaz fossile
- Non

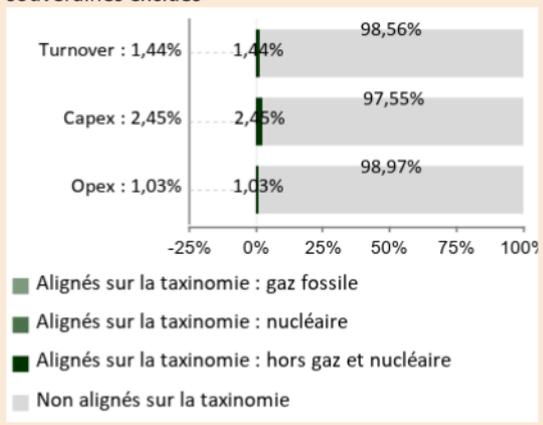
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	1,24%
---	--------------

● **Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2024	1,44%
2023	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	15,01%
--	--------



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'applique.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Durant tout l'exercice, le score moyen de l'indicateur création nette d'emploi pour le portefeuille a été supérieur à celui de son univers de référence. Ce constat est également valable pour le taux de couverture et de suivi de ce critère qui était supérieur à 75% sur 12 mois glissants. Nous avons également ajusté tout au long de l'année la pondération des valeurs les moins bien notées par notre analyse ESG (entre 0 et 19) pour respecter la limite de 1.5% chacune.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)

**Rapport ad-hoc révisé
au 30 septembre 2024**

R.C.S. Luxembourg B 157527

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport d'audit	4
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	7
Notes aux états financiers	14
Informations supplémentaires	20

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

Organisation et administration

Siège social	GROUPAMA FUND 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Présidente du Conseil d'Administration	Madame M. AGACHE-DURAND Directrice Générale, Groupama Asset Management, Paris
Membres du Conseil d'Administration	Madame Ö. GÜLBAY Administratrice externe, Onder S.à.r.l., Luxembourg Monsieur P. MARNAY Directeur des Risques Financiers et Performances, Groupama Asset Management, Paris Monsieur X. HOCHÉ Directeur de Gestion (CIO) et Directeur Général Délégué, Groupama Asset Management, Paris Madame H. FILIPPI Directrice du Conseil et des Contrôles, Groupama Asset Management, Paris
Société de Gestion	Groupama Asset Management 25, rue de la Ville l'Evêque F-75008 Paris
Gestionnaire financier et Distributeur global	Groupama Asset Management 25, rue de la Ville l'Evêque F-75008 Paris
Banque dépositaire et Agent payeur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Agent administratif et Agent de registre et de transfert par délégation	CACEIS Bank, Luxembourg Branch 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg
Auditeur	PricewaterhouseCoopers, Société coopérative 2, rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg



Audit report

To the Board of Directors of
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE

Our opinion

In our opinion, the accompanying financial statements give a true and fair view of the financial position of the GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (the “Master UCITS”) as of 30 September 2024, and of the results of its operations and changes in its net assets for the period from 1 March 2024 to 30 September 2024 in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation and presentation of the financial statements.

What we have audited

The financial statements of the Master UCITS comprise:

- the statement of net assets as at 30 September 2024;
- the statement of operations and changes in net assets for the period from 1 March 2024 to 30 September 2024;
- the securities portfolio as at 30 September 2024;
- the notes to the financial statements which include a summary of significant accounting policies.

Basis for opinion

We conducted our audit in accordance with the Law of 23 July 2016 on the audit profession (Law of 23 July 2016) and with International Standards on Auditing (ISAs) as adopted for Luxembourg by the “Commission de Surveillance du Secteur Financier” (CSSF). Our responsibilities under the Law of 23 July 2016 and ISAs as adopted for Luxembourg by the CSSF are further described in the “Responsibilities of the “Réviseur d’Entreprises Agréé” for the audit of the financial statements” section of our report.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.



We are independent of the Master UCITS in accordance with the International Code of Ethics for Professional Accountants, including International Independence Standards, issued by the International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code) as adopted for Luxembourg by the CSSF together with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements. We have fulfilled our other ethical responsibilities under those ethical requirements.

Emphasis of matter - Basis of accounting and restriction on distribution and use

We draw attention to Note 2 to the financial statements, which describes the basis of accounting. The financial statements are prepared in the context of Article 81(2) of the amended Law of 17 December 2010, and solely under the terms and conditions set in, the "Information Sharing Agreement" dated 20 October 2024 signed between us and Deloitte & Associés. As a result, the financial statements may not be suitable for another purpose. Our report is intended solely for the Board of Directors of the Master UCITS, Deloitte & Associés and Management of Groupama Selection PME ETI and Groupama Epargne Perspective Selection PME ETI (the Feeders UCITS). We do not accept any responsibility to any other party to whom it may be distributed. Our opinion is not modified in respect of this matter.

Responsibilities of the Board of Directors of the Master UCITS for the financial statements

The Board of Directors of the Master UCITS is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation and presentation of the financial statements, and for such internal control as the Board of Directors of the Master UCITS determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, the Board of Directors of the Master UCITS is responsible for assessing the Master UCITS's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless the Board of Directors of the Master UCITS either intends to liquidate the Master UCITS or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Responsibilities of the "Réviseur d'Entreprises Agréé" for the audit of the financial statements

The objectives of our audit are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an audit report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with the Law dated 23 July 2016 and with ISAs as adopted for Luxembourg by the CSSF will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.



As part of an audit in accordance with the Law dated 23 July 2016 and with ISAs as adopted for Luxembourg by the CSSF, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control;
- obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Master UCITS's internal control;
- evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the Board of Directors of the Master UCITS;
- conclude on the appropriateness of the Board of Directors of the Master UCITS's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Master UCITS's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our audit report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our audit report. However, future events or conditions may cause the Master UCITS to cease to continue as a going concern;
- evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Represented by

Luxembourg, 26 November 2024

Electronically signed by
Sébastien Sadzot

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Sadzot', is written over a faint, light blue circular stamp.

Sébastien Sadzot

**GROUPAMA AVENIR PME EUROPE
(précédemment Avenir Small Cap)**

Etat des actifs nets au 30/09/24

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		94.629.691,94
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.2	93.761.227,41
<i>Prix de revient</i>		95.206.540,50
Avoirs en banque et liquidités		778.995,23
A recevoir sur investissements vendus		68.128,37
A recevoir sur souscriptions		15.975,33
Dividendes à recevoir, nets		5.362,52
Autres actifs		3,08
Passifs		417.083,42
A payer sur rachats		5.970,91
Commissions de gestion à payer	3	135.722,62
Commissions de dépositaire et de sous-dépositaire à payer	5	7.806,39
Commissions d'administration à payer	6	4.266,56
Commissions de performance à payer	4	253.343,49
Taxe d'abonnement à payer	8	5.653,44
Autres passifs		4.320,01
Valeur nette d'inventaire		94.212.608,52

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/03/24 au 30/09/24

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.040.652,35
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.002.000,09
Intérêts bancaires		38.613,15
Rétrocessions de frais de gestion		3,08
Autres revenus		36,03
Dépenses		846.373,45
Commissions de gestion	3	472.588,75
Commissions de performance	4	247.966,16
Commissions de dépositaire	5	18.055,63
Commissions d'administration	6	26.356,44
Frais légaux		14.356,05
Frais de transaction	2.6,7	33.669,52
Rémunération administrateurs		306,12
Taxe d'abonnement	8	12.952,98
Autres dépenses		20.121,80
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		194.278,90
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.2,2,3	419.906,58
- contrats de change à terme		-5.491,19
- change	2.4	-345.703,80
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		262.990,49
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.2	2.761.623,25
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		3.024.613,74
Dividendes versés	9	-555.410,78
Souscriptions d'actions de capitalisation		8.005.241,78
Souscriptions d'actions de distribution		4.354.006,93
Rachats d'actions de capitalisation		-5.816.533,25
Rachats d'actions de distribution		-2.950.939,23
Augmentation / (diminution) nette des actifs		6.060.979,19
Actifs nets au début de la période		88.151.629,33
Actifs nets à la fin de la période		94.212.608,52

Statistiques

		30/09/24	29/02/24	28/02/23
Total des actifs nets	EUR	94.212.608,52	88.151.629,33	75.215.301,04
Classe EC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		9,555	0,200	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,93	101,25	-
Classe E1C EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		19.448,336	4.377,304	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,67	96,05	-
Classe E2C EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		9,533	0,200	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,00	101,45	-
Classe E3C EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.269,369	2.289,174	520,721
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,98	103,01	106,97
Classe NC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		342.984,146	320.197,154	210.534,199
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,21	93,72	96,66
Classe IC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		2.361,198	3.772,518	2.525,164
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.032,61	999,61	1.014,86
Classe RC EUR - Capitalisation				
Nombre d'actions		4.646,068	4.650,791	3.915,868
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,97	96,89	98,47
Classe OAD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		23.781,205	22.367,130	20.163,823
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	996,80	969,20	986,44
Dividende par action		7,70	10,43	1,97
Classe OSD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		0,918	0,001	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.057,04	1.010,00	-
Classe GD EUR - Distribution				
Nombre d'actions		31.039,000	31.039,000	31.039,000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.045,28	1.017,64	1.030,01
Dividende par action		12,05	9,01	8,72

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/03/24 au 30/09/24

	Nombre d'actions au 01/03/24	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 30/09/24
Classe EC EUR - Capitalisation	0,200	9,355	0,000	9,555
Classe E1C EUR - Capitalisation	4.377,304	16.115,065	1.044,033	19.448,336
Classe E2C EUR - Capitalisation	0,200	9,333	0,000	9,533
Classe E3C EUR - Capitalisation	2.289,174	944,840	964,645	2.269,369
Classe NC EUR - Capitalisation	320.197,154	64.905,738	42.118,746	342.984,146
Classe IC EUR - Capitalisation	3.772,518	0,000	1.411,320	2.361,198
Classe RC EUR - Capitalisation	4.650,791	686,385	691,108	4.646,068
Classe OAD EUR - Distribution	22.367,130	4.306,105	2.892,030	23.781,205
Classe OSD EUR - Distribution	0,001	0,917	0,000	0,918
Classe GD EUR - Distribution	31.039,000	0,000	0,000	31.039,000

Portefeuille-titres au 30/09/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			93.761.227,41	99,52
Actions			93.761.227,41	99,52
France			25.144.889,01	26,69
AUBAY	EUR	30.524	1.344.582,20	1,43
BILENDI SA	EUR	100.946	1.544.473,80	1,64
CHARGEURS	EUR	76.407	877.152,36	0,93
CLASQUIN GROUP SA	EUR	6.926	969.640,00	1,03
DELTA PLUS GROUP	EUR	27.452	1.905.168,80	2,02
EQUASENS --- ACT	EUR	28.041	1.435.699,20	1,52
EXOSENS SAS-W/I	EUR	48.767	985.093,40	1,05
ID LOGISTICS	EUR	6.548	2.481.692,00	2,63
LECTRA SYSTEMES	EUR	80.531	2.355.531,75	2,50
MERSEN	EUR	32.385	919.734,00	0,98
SES IMAGOTAG SA	EUR	24.395	3.756.830,00	3,99
VENTE UNIQUE.COM	EUR	159.835	2.461.459,00	2,61
WAVESTONE SA	EUR	74.015	4.107.832,50	4,36
Allemagne			23.847.008,40	25,31
ADESSO	EUR	26.297	1.790.825,70	1,90
AMADEUS FIRE AG	EUR	10.996	1.017.130,00	1,08
ATOSS SOFTWARE	EUR	28.200	3.660.360,00	3,89
DATAGROUP AG	EUR	28.030	1.195.479,50	1,27
ECKERT ET ZIEGLER STRAHLEN UND MEDIZIN	EUR	17.843	800.080,12	0,85
ELMOS SEMICONDUCTOR	EUR	41.062	2.714.198,20	2,88
FLATEXDEGIRO AG	EUR	217.065	2.790.370,58	2,96
MEDIOS AG	EUR	99.889	1.608.212,90	1,71
MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE AG	EUR	52.310	2.840.433,00	3,01
NEXUS AG	EUR	84.083	4.666.606,50	4,95
STEICO	EUR	30.966	763.311,90	0,81
Italie			12.329.580,62	13,09
BFF BANK S.P.A	EUR	98.003	964.839,54	1,02
ESPRINET AZ. POST FRAZIONAMENTO	EUR	157.059	939.212,82	1,00
INTERCOS SPA	EUR	130.614	2.068.925,76	2,20
LU VE SPA	EUR	42.670	1.135.022,00	1,20
SESA	EUR	40.548	3.732.443,40	3,96
TECHNOGYM SPA (ITA)	EUR	107.286	1.005.806,25	1,07
WIIT	EUR	111.111	2.483.330,85	2,64
Suède			12.286.764,82	13,04
BHG GROUP AB	SEK	860.519	1.166.831,21	1,24
BTS GROUP -B-	SEK	118.657	3.020.703,26	3,21
BUFAB HOLDINGS AB	SEK	58.515	1.884.810,93	2,00
CTT SYSTEMS	SEK	57.026	1.371.083,89	1,46
FORTNOX AB	SEK	127.834	711.883,85	0,76
INSTALCO AB	SEK	292.512	1.080.792,15	1,15
LIME TECHNOLOG	SEK	41.602	1.259.496,60	1,34
MIPS AB	SEK	11.433	546.738,53	0,58
RVCR HOLDING AB REGISTERED SHS	SEK	297.510	1.244.424,40	1,32
Finlande			8.951.746,70	9,50
ADMICOM REGISTERED SHS	EUR	12.483	621.653,40	0,66
PUIILO PLCREGISTERED SHS	EUR	415.920	4.015.707,60	4,26
QT GROUP PLC	EUR	25.716	2.396.731,20	2,54
REVENIO GROUP CORP	EUR	34.458	1.203.273,36	1,28
TALENOM PLC	EUR	142.307	714.381,14	0,76

Portefeuille-titres au 30/09/24

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Autriche			5.623.463,40	5,97
DO CO RESTAURANTS	EUR	32.272	4.376.083,20	4,64
KONTRON AG	EUR	77.670	1.247.380,20	1,32
Luxembourg			2.309.059,95	2,45
SWORD GROUP ACT.NOM.	EUR	63.003	2.309.059,95	2,45
Norvège			1.981.816,18	2,10
BOUVET SHS	NOK	334.236	1.981.816,18	2,10
Royaume-Uni			655.488,40	0,70
ADVANCED MEDICAL SOLUTIONS	GBP	251.336	655.488,40	0,70
Suisse			631.409,93	0,67
TRIFORK GROUP AG	DKK	48.030	631.409,93	0,67
Total du portefeuille-titres			93.761.227,41	99,52

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND)
Notes aux états financiers

Notes aux états financiers

1 - Généralités

GROUPAMA FUND (précédemment G FUND) (la « SICAV ») a été constituée le 13 décembre 2010 sous forme de Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois, conformément à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (« la Loi de 2010 »).

Le Conseil d'Administration de la SICAV a nommé, avec effet au 6 avril 2013, Groupama Asset Management en tant que Société de Gestion conformément aux dispositions de l'article 119 de la loi modifiée du 17 décembre 2010.

Au 30 septembre 2024, GROUPAMA FUND (précédemment G FUND) a 18 compartiments actifs. Le compartiment GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap) est fonds maître de deux fonds nourriciers français. Dans le cadre de la convention d'échange entre PricewaterhouseCoopers Luxembourg et Deloitte France, un rapport ad-hoc est réalisé pour ce compartiment, au 30 septembre 2024.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11.06.2024, le Conseil d'Administration a décidé de changer le nom de la SICAV G FUND en GROUPAMA FUND ainsi que le nom du compartiment G FUND - Avenir Small Cap en GROUPAMA AVENIR PME EUROPE avec effet au 24 juin 2024.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Le rapport ad-hoc est préparé conformément à la réglementation en vigueur à Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif.

Les chiffres présentés dans les tableaux des états financiers peuvent, dans certains cas, présenter des différences non significatives en raison des arrondis. Ces différences n'affectent en rien l'image fidèle des états financiers de la SICAV.

2.2 - Evaluation du portefeuille-titres

La valeur des valeurs mobilières constituant le portefeuille du compartiment GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap) est déterminée sur la base du dernier cours de bourse connu de toute bourse à laquelle ces valeurs mobilières sont cotées ou admises à la négociation. La valeur des valeurs mobilières traitées sur un autre marché réglementé est établie de façon similaire.

Pour les valeurs non admises à une cote officielle et non traitées sur un autre marché réglementé, et pour les valeurs admises à une telle cote ou un tel marché et dont le dernier cours n'est pas représentatif, le Conseil d'Administration de la SICAV procédera à l'évaluation sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle est estimée avec prudence et bonne foi.

Les parts d'OPCVM et/ou autres OPC sont évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire par action connue.

Le portefeuille titres est évalué aux derniers prix disponibles lors du calcul de la valeur nette d'inventaire (« VNI »), c'est-à-dire aux cours de clôture du 30 septembre 2024.

Les instruments du marché monétaire avec une échéance inférieure à 3 mois sont évalués en utilisant l'« amortised cost method ».

Des petits écarts peuvent apparaître dans certains sous-totaux de pourcentages dans les portefeuille-titres en raison des arrondis.

2.3 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur ventes d'investissements sont calculés sur base du coût moyen.

2.4 - Conversion des devises étrangères

Le prix d'acquisition des titres acquis en une devise autre que l'euro est converti en euro sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les revenus et charges libellés en une devise autre que l'euro sont convertis sur base des cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs libellés en une devise autre que l'euro sont convertis sur base des cours de change en vigueur à cette date; les différences de change résultant de cette conversion sont incluses dans le résultat net de change de la période.

Les cours de change utilisés pour la conversion des avoirs et dettes du compartiment GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap) en devises autres que l'euro sont ceux du 30 septembre 2024 :

1 EUR =	7,45465	DKK	1 EUR =	0,83205	GBP	1 EUR =	11,755	NOK
1 EUR =	11,313	SEK						

Notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.5 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes sont enregistrés comme revenus à la date où les actions sont pour la première fois « ex-dividende ». Les intérêts courus produits par les titres sont provisionnés à chaque date de calcul de la valeur nette d'inventaire.

2.6 - Frais de transaction

Les frais de transaction sur titres sont comptabilisés séparément du coût d'acquisition dans le compte de charge intitulé « Frais de transaction ». Les frais sur transaction comprennent les frais d'encodage de chaque nouvelle transaction par le service en charge au sein de CACEIS Bank, Luxembourg Branch, les frais de courtage, les frais de la table de négociation de la Société de Gestion et les frais commerciaux liés aux transactions sur portefeuille-titres, contrats de change à terme, options, contrats de prise en pension et contrats futures (voir le détail des frais de transaction dans la partie « Autres notes aux états financiers »).

2.7 - Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A: Annuel
 FL.R: Obligations à taux variable
 Q: Trimestriel
 S: Semestriel
 XX: Obligations perpétuelles
 U ou ZCP: Zéro coupon

3 - Commission de gestion

Selon les conditions de la convention de gestion conclue entre la SICAV et la Société de Gestion, cette dernière a droit à des honoraires de gestion calculés sous forme de pourcentage de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment, et/ou Classe et/ou Sous-classe correspondant(e).

Les taux annuels actuels maximum de la Commission de gestion sont indiqués dans les fiches des Compartiments, section « Commissions », reprises dans le Livre II du Prospectus. Ces taux incluent tous les frais de gestion hors frais de transaction (notamment, frais de courtage, impôts de bourse, etc.).

Les taux en vigueur au 30 septembre 2024 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	ISIN	Frais de gestion (taux effectif)	Frais de gestion (max)
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	Classe EC EUR - Capitalisation	LU2486818888	2,04	2,50
	Classe E1C EUR - Capitalisation	LU2486818961	2,04	2,80
	Classe E2C EUR - Capitalisation	LU2486819001	1,52	1,60
	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486819183	1,35	1,50
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1611031870	2,04	2,50
	Classe IC EUR - Capitalisation	LU1611032092	1,42	1,50
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1611032258	1,52	1,60
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1611032506	0,03	0,10
	Classe OSD EUR - Distribution	LU2679897376	0,03	0,10
	Classe GD EUR - Distribution	LU1611032688	0,22	0,90

Notes aux états financiers

4 - Commission de performance

La Société de Gestion a droit à une commission de performance comme définie dans le tableau ci-dessous.

La méthode de calcul des commissions de performance de ces compartiments et des classes d'actions concernées est détaillée dans le Prospectus de la SICAV actuellement en vigueur.

Compartiment	Performance	Indice de référence
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	20% de la surperformance nette de frais par rapport à l'indice	MSCI EMU Micro Cap (dividendes nets réinvestis)

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA34-39-992) et la Circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance chargées pour chaque catégorie d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions calculé en fonction de la Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») de la catégorie d'actions. Seules les catégories d'actions pour lesquelles des commissions de performance ont été chargées sont présentées.

Compartiment	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montants des commissions de performance au 30/09/24 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions	
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	Classe EC EUR - Capitalisation	LU2486818888	EUR	2,08	274,83	0,76	
	Classe E1C EUR - Capitalisation	LU2486818961	EUR	6.717,97	1.131.275,91	0,59	
	Classe E2C EUR - Capitalisation	LU2486819001	EUR	1,63	274,65	0,59	
	Classe E3C EUR - Capitalisation	LU2486819183	EUR	1.092,77	235.350,79	0,46	
	Classe NC EUR - Capitalisation	LU1611031870	EUR	93.843,26	32.033.454,56	0,29	
	Classe RC EUR - Capitalisation	LU1611032258	EUR	396,97	479.035,87	0,08	
	Classe OAD EUR - Distribution	LU1611032506	EUR	115.357,30	23.136.048,41	0,50	
	Classe GD EUR - Distribution	LU1611032688	EUR	30.554,18	32.490.514,19	0,09	
					247.966,16		

5 - Commission de banque dépositaire

La commission de banque dépositaire perçue par CACEIS Bank, Luxembourg Branch est de 0,01% par an, payable trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net moyen de la sous-classe pour le trimestre considéré. La SICAV supporte également les frais des sous-dépositaires qui sont inclus dans le poste «Commission de dépositaire».

6 - Commission d'administration

En sa qualité d'agent administratif délégué, agent de transfert délégué et teneur de registre délégué, CACEIS Bank, Luxembourg Branch reçoit une commission d'administration pour l'ensemble des actions de la SICAV de 0,20% maximum. Ce taux annuel de 0,20% maximum est payable mensuellement et calculé sur base de l'actif net moyen de chaque Sous-classe pour le mois considéré.

Notes aux états financiers

7 - Frais de transaction

La Société de Gestion a mis en place une table de négociation indépendante afin d'assurer la meilleure exécution des ordres et de la sélection des intermédiaires pour la SICAV. Sauf disposition contraire prévue à la section « Commissions » du Livre II du Prospectus pour chaque Compartiment, une commission de transaction est perçue par la Société de Gestion lors de l'exécution des ordres.

Le taux maximum des commissions de transactions s'applique selon la grille tarifaire suivante :

Types d'actifs	Taux maximum*
Action	0,10%
Obligation convertible	0,05%
Obligation corporate	0,05%
ETF	0,05%
Change	0,005%
Swap de taux d'intérêt	0,02%
Obligation souveraine	0,03%
CDS/ABS	0,03%
Dérivés Cotés ¹	2 €

*Calculé sur la valeur de l'ordre

¹ Le taux de la commission de transaction s'applique par lot de dérivés cotés et non pas sur le notionnel traité.

8 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises. En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement au Luxembourg, elle est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05%, payable trimestriellement et calculée sur ses avoirs nets à la fin de chaque trimestre. Ce taux est toutefois réduit à 0,01% dans les cas et sous les conditions visées à l'article 174 (2) de la loi de 2010 telle que modifiée, et notamment pour les compartiments et/ou classes réservées à des Investisseurs Institutionnels.

Les actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement prévue par l'article 129 (3) de la loi modifiée du 17 décembre 2010 sont exonérés de la taxe d'abonnement.

9 - Distribution de dividendes

Le compartiment a distribué les dividendes suivants au cours de la période clôturant le 30 septembre 2024 :

Compartiment	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
GROUPAMA AVENIR PME	Classe OAD EUR - Distribution	LU1611032506	EUR	7,70	06/08/24	09/08/24
EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)	Classe GD EUR - Distribution	LU1611032688	EUR	12,05	06/08/24	09/08/24

10 - Mécanisme de "Swing pricing"

Dans certains cas, les souscriptions, rachats et conversions au sein d'un Compartiment peuvent avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire par action. Lorsque les souscriptions, rachats et conversions au sein d'un Compartiment entraînent l'obligation pour le Compartiment en question d'acheter et/ou de vendre des actifs sous-jacents, la valeur de ces actifs peut être affectée par les écarts entre offre et demande, les coûts de transactions ainsi que par certaines dépenses y afférentes telles que frais de transactions, frais de courtage et taxes. Cette opération est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire par action; on parle alors de « dilution » des actionnaires. Dans le but de protéger les investisseurs existants ou restants contre les effets potentiels de dilution, la SICAV a la possibilité d'appliquer la méthode du swing pricing, telle que décrite ci-dessous.

La méthode du swing pricing permet d'ajuster la valeur nette d'inventaire par action à l'aide d'un swing factor, c'est-à-dire grâce à un pourcentage donné, fixé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment. Ce swing factor représente ainsi une estimation des écarts entre offre et demande d'actifs dans lesquels le Compartiment investit ainsi qu'une estimation des différents coûts d'opérations, taxes et dépenses y afférentes contractés par le Compartiment lors de l'achat et/ou de la vente des actifs sous-jacents. En règle générale, le swing factor ne dépassera pas 2% de la valeur nette d'inventaire par action, à moins qu'il n'en soit stipulé autrement au sein des fiches des Compartiments. Un rapport périodique sera émis dans le but de vérifier la pertinence du « swing factor » par rapport aux conditions du marché.

Le Conseil d'Administration détermine s'il convient d'adopter un swing partiel ou un swing complet. Dans le cas d'un swing partiel, la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la hausse ou à la baisse lorsque les souscriptions ou rachats nets excèdent un certain seuil tel que déterminé par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment (le « Seuil de Swing »). Dans le cas d'un swing complet, aucun Seuil de Swing ne sera appliqué. Le swing factor aura les effets suivants sur les souscriptions et rachats :

1) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de souscriptions nettes (i.e. en termes de valeur, les souscriptions sont supérieures aux rachats) (au-dessus du Seuil de Swing, le cas échéant), la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la hausse à l'aide du swing factor; et

Notes aux états financiers

10 - Mécanisme de "Swing pricing"

2) Lorsque, pour un Jour d'Evaluation donné, un Compartiment se trouve dans une situation de rachats nets (i.e. en termes de valeur, les rachats sont supérieurs aux souscriptions) (au-dessus du Seuil de Swing, le cas échéant), la valeur nette d'inventaire par action sera revue à la baisse à l'aide du swing factor.

Lors de l'application de la méthode du swing pricing, la volatilité de la valeur nette d'inventaire par action du Compartiment est susceptible de ne pas refléter la véritable performance du portefeuille (et ainsi, le cas échéant, ne pas s'écarter de l'indice de référence du Compartiment). Le cas échéant, la Commission de performance sera facturée sur la base de la valeur nette d'inventaire habituelle du Compartiment.

Le Conseil d'Administration a mis en place le swing pricing pour le compartiment ci-dessous :
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap)*

* Le compartiment n'a pas appliqué le swing durant la période.

A la date de clôture, le mécanisme du swing pricing n'a été appliqué sur aucune Valeur Nette d'Inventaire du compartiment GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap).

11 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

La liste des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille-titres du compartiment GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap) au cours de la période sous revue est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

12 - Evénements post-clôture

Aucun événement important survenu après la date du rapport n'a nécessité une publication dans les états financiers.

Informations supplémentaires

Méthode de détermination du risque global

Le compartiment GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment Avenir Small Cap) utilise l'approche par les engagements afin de contrôler et mesurer le risque global.

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

La SICAV n'investit dans aucun instrument financier concerné par SFTR.

Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Compartiment	Classification SFDR
GROUPAMA AVENIR PME EUROPE (précédemment AVENIR SMALL CAP)	Article 8